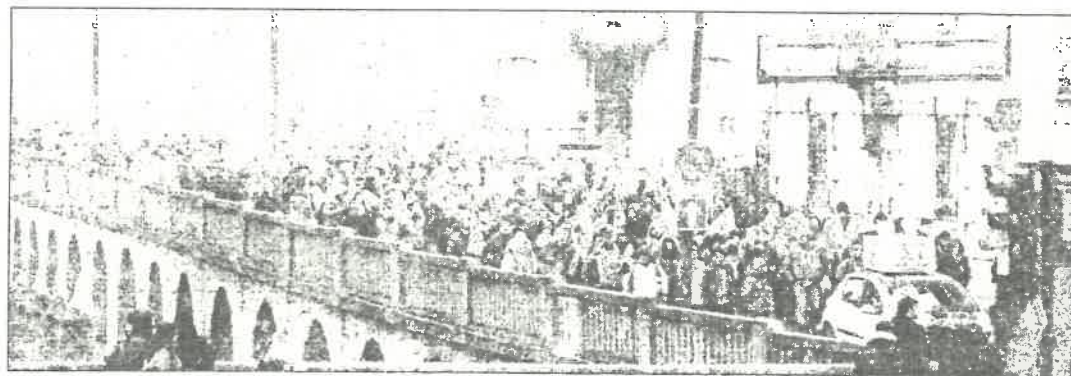


Réforme des retraites : deux rassemblements aujourd'hui

Dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, deux manifestations sont programmées dans le département : à midi à Chaumont et à 17 h à Saint-Dizier.

A quoi s'attendre pour la journée d'aujourd'hui en Haute-Marne ? Contrairement à la région parisienne, il ne devrait pas y avoir de problèmes de circulation dans le département. Les personnes mobilisées à Langres (cheminots, hospitaliers et personnels de l'Ehpad) vont venir à Chaumont peut-être pas à très vive allure mais aucun blocage n'est prévu. Idem sur Saint-Dizier, des tracts seront de nouveau distribués du côté du rond-point du Chêne-Saint-Amand avec quelques ralentissements prévisibles mais pas d'interruption de circulation. Satisfaites par la mobilisation du 5 décembre, les organisations syndicales opposées à la réforme des retraites espèrent rassembler encore largement aujourd'hui même s'il est compréhensible que de nombreux salariés ne peuvent pas forcément accumuler les jours de grève et donc les pertes de salaire. « C'est pour ça que nous faisons le rassemblement à midi », confirme Philippe Cousin pour Force ouvrière.



Près de 1 500 personnes jeudi dernier à Chaumont. (Photo L. F.)

Même idée du côté de la CGT et de son secrétaire départemental, Régis Guillot.

Les parcours sont déclarés

Toutes les personnes qui veulent de nouveau montrer leur opposition à la réforme des retraites (les annonces précises du gouvernement sont attendues pour demain) sont donc attendues à midi devant la préfecture à **Chaumont**. Et selon le nombre de participants, il sera décidé de défilé en ville selon un parcours qui a été déclaré : départ préfecture, rue Victoire-de-la-Marne,

rue Pasteur, rue de Verdun jusqu'à la gare, boulevard Thiers, boulevard Gambetta et retour devant la préfecture.

Dans le nord du département, c'est à **Saint-Dizier**, à partir de 17 h, qu'a lieu le rassemblement devant l'hôtel de ville. Là aussi, le parcours du cortège, en centre-ville, a fait l'objet d'une déclaration : départ place de l'Hôtel-de-Ville, rue Gambetta, rue du Marché, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny et avenue Marius-

Cartier. A l'occasion de ces rassemblements et des défilés qui vont suivre, la préfecture invite les automobilistes à la vigilance tant sur leur itinéraire que sur l'emplacement de stationnement de leur véhicule lors du passage des cortèges. Pour la suite du mouvement, les organisations syndicales sont dans l'expectative. De la réussite de la journée d'aujourd'hui dépendra la suite.

C. C.

EELV vent debout contre la réforme

EELV (Europe écologie Les Verts) en Haute-Marne apporte son soutien aux grévistes du public comme du privé et appelle à la mobilisation d'aujourd'hui. « La réforme des retraites (mais pas que !) cristallise la grogne de toutes les catégories socioprofessionnelles face au gouvernement qui veut maintenir sa réforme », relève Patrick Varney, le référent d'EELV en Haute-Marne. « Mais les faits sont têtus : un budget bloqué à 14 % du PIB, des cotisations retraite en baisse pour un nombre de retraités en augmentation. Cela impliquera forcément de travailler plus longtemps ou de baisser le montant des pensions. Cela est-il inscrit en creux dans le projet de régime universel qui pénalisera l'ensemble des salariés dont la pension sera calculée sur toute la carrière ? Que dire de la valeur d'un point dont on ne sait rien sur ses modalités d'évolution mais dont on se doute qu'il sera un outil de modulation, au service d'une économie libre, concurrentielle en cas de crise économique ? », souligne Patrick Varney. « Le rassemblement des citoyens trouve également son fondement dans les politiques qui, depuis plusieurs années, creusent les inégalités, mettent à mal la cohésion sociale, territoriale et obèrent l'avenir des générations futures », indique EELV.

L'arrêté préfectoral

Comme pour la mobilisation du 5 décembre, la préfète, Élodie Degiovanni, a pris pour aujourd'hui l'arrêté suivant :

Sont interdits sur tout le département de la Haute-Marne :

- la détention, le transport, la distribution et l'achat de carburants à emporter en bidon ou autre récipient transportable ainsi que de tous produits inflammables ou chimiques.
 - la détention, le transport, l'achat et l'usage de pétards, feux d'artifice ou fumigènes sur la voie publique, à l'exception des personnes majeures titulaires du certificat de qualification F4-T2 niveaux 1 ou 2.
 - le port et le transport sans motif légitime d'armes, de munitions et d'objets pouvant constituer des armes au sens de l'article L. 132-75 du code pénal.
 - la détention et le transport de tout objet contondant sans motif légitime.
 - le transport sans motif légitime de matériaux combustibles (pneus, poutres, paille, bois, palettes...);
 - la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique en dehors des lieux spécialement réservés à cet effet.
- « Toute infraction au présent arrêté sera constatée, par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur », indique la préfecture.